



CULTURE

La future artothèque de Pantin

Le saviez-vous ? La ville dispose d'un fonds d'art composé de plus bientôt empruntables par tous les Pantinois. Présentation de cette future artothèque municipale.

Article de Alain Dallouche, publié dans Canal n°291, novembre 2020.

Publié le 04 novembre 2020

Créé en 1987 à la faveur de la découverte d'œuvres d'art anciennes dans les ateliers de la ville et dans les soupentes de l'église Saint-Germain, le fonds d'art municipal ne cesse de s'enrichir d'œuvres contemporaines. La ville acquiert en effet quatre à cinq créations chaque année, toutes achetées auprès d'artistes vivants, disposant de leur atelier ou exposant à Pantin. Objectif : soutenir les créateurs du cru et constituer une collection réunissant des plasticiens prometteurs, mais encore abordables.

Cet ensemble de plus de 300 œuvres se compose essentiellement de photos, d'estampes, de peintures, mais aussi de vidéos et de livres d'artistes. Parmi les plus connus – ou reconnus – qui l'ont intégré, citons Corinne Mercadier, Marcela Gomez, Thomas Léon, Jean-Baptiste Lenglet ou encore Matthieu Boucherit, tous prêts à s'installer chez vous.

Une bibliothèque pour l'art

Dès l'an prochain en effet, les œuvres – présentées sous verre – de cette collection patiemment constituée pourront être empruntées pour une durée de six mois. Leur valeur ne pourra pas excéder 2 000 euros et elles seront couvertes par l'assurance habitation.

Les premières pierres de cette artothèque ont déjà été posées avec le prêt de tableaux ou de photographies aux élus et agents de la ville. L'objectif ? Rendre les collections de la ville visibles en les présentant dans des bureaux et espaces accessibles au public. Cette médiation entre artistes et habitants franchira donc une nouvelle étape en 2021.

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 avenue du Général Leclerc
93507 Pantin Cedex

☎ 01 49 15 40 00

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30*

Jedi : 13h30 - 17h30*

Samedi (uniquement le pôle état civil, élections et funéraire) : 9h à 12h30*

*Les guichets n'accueillent plus de public une demi-heure avant la fermeture afin de traiter les dernières demandes.